

Des activités de suivi réglementaires efficaces pour les pêches côtières aux Fidji

Damian Johnson¹

Au travers de ses plans de développement nationaux sur cinq et vingt ans, et de la Conférence sur les océans des Nations Unies (2017), le Gouvernement des Fidji s'est fermement engagé à améliorer la gestion des ressources halieutiques côtières du pays. En 2017, le ministère fidjien des Pêches a créé la division gestion des pêches côtières dans la droite ligne de cet engagement. La mission de la division est double : formuler, examiner, administrer et faire appliquer la législation et la réglementation nationale sur les pêches, mais aussi harmoniser, analyser, appliquer, contrôler et évaluer les politiques, stratégies, plans, programmes et projets afin de mieux gérer et protéger les ressources halieutiques côtières des Fidji. Les pouvoirs publics néo-zélandais soutiennent l'essor de cette division, qui s'appuie sur le travail précédemment réalisé par les agents des quatre régions des Fidji et s'efforce de fixer un cap cohérent et clair pour les activités de gestion et de suivi réglementaire en matière de pêches côtières.

Sous la direction du Responsable des pêches, Richard Veeran, la division gestion des pêches côtières s'articule autour de trois grands axes :

- 1) Créer un programme fiable de collecte de données sur les pêches côtières afin de mieux appréhender la santé des stocks halieutiques côtiers des Fidji et de garantir une prise de décision éclairée à l'appui d'une gestion rigoureuse.
- 2) Développer les capacités nécessaires à l'élaboration des plans, réglementations et politiques de gestion des pêches afin d'assurer une gestion et une conservation efficaces des ressources halieutiques côtières des Fidji.

- 3) Créer une unité chargée du suivi réglementaire qui dirigera efficacement les activités visant au respect de la législation fidjienne sur les pêches côtières.

Pour assurer le ciblage efficace des activités de suivi réglementaire du ministère, la division a élaboré une stratégie opérationnelle pour la conformité. Cette stratégie permet d'orienter et de coordonner de manière globale les activités de suivi réglementaire entreprises par le ministère des Pêches et les organismes partenaires, et définit les différents mécanismes et activités pouvant être utilisés pour faire appliquer la loi, qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation et de vulgarisation, d'interventions policières ou de poursuites judiciaires.



Agents de la division gestion des pêches côtières et de la division pêche hauturière et responsables du suivi réglementaire accompagnés de Semi Koroilavesau, ministre des Pêches, au terme de la première formation de quatre semaines sur le suivi réglementaire. (Crédit photo : ministère des Pêches des Fidji)

¹ Conseiller en suivi réglementaire pour les pêches côtières. Courriel : damian.t.johnson@live.com



Réalisation d'une inspection chez un important grossiste de fruits de mer à Suva. (Crédit photo : Liliana Rabuku)

Dans la stratégie, il est reconnu que les actions de vulgarisation et de sensibilisation réalisées par les agents du ministère conduisent à un respect accru de la réglementation. Ces activités ne sont généralement pas considérées comme des activités de suivi réglementaire. Pourtant, elles contribuent énormément au respect de la réglementation. Les actions de sensibilisation sont essentielles au respect de la loi, car elles permettent de mieux faire connaître les règles sur la pêche et les raisons pour lesquelles ces règles ont été adoptées.

Bien que les actions de vulgarisation et de sensibilisation soient capitales, il faut en outre que les personnes commettant des infractions graves et répétées soient sanctionnées. Afin de cibler les interventions de police des pêches, la stratégie met l'accent sur l'élaboration d'un système fondé sur le risque qui garantit que la réponse apportée dépend de la gravité de l'infraction et d'autres informations pertinentes, par exemple les antécédents de la personne. Si l'on veut assurer leur efficacité, les interventions doivent être consignées de manière systématique et exhaustive. Si une infraction est constatée, un procès-verbal doit être dressé, voire une procédure officielle engagée. Les agents compétents doivent donc remplir ces missions essentielles de manière méthodique.

C'est pourquoi, en 2019, une équipe chargée du suivi réglementaire a été créée au sein de la division, et sept responsables du suivi réglementaire des pêches côtières ont été recrutés à temps plein. Ces agents travaillent un peu partout aux Fidji et collaborent étroitement avec leurs collègues de la division afin de fournir des services efficaces et conformes à la stratégie. Les nouvelles

recrues ont suivi une formation intensive d'intégration sur le suivi réglementaire, qui s'est déroulée du 6 au 31 mai 2019, à Suva. Huit autres agents issus des quatre régions et de la division pêche hauturière y ont également participé.

La formation portait sur 10 modules traitant des principaux domaines du suivi réglementaire : introduction au concept de conformité, législation, stratégies de suivi réglementaire et communication, identification des espèces, prise de notes, déclarations, interrogatoires, planification et déroulement des interventions, constitution de dossiers et poursuites judiciaires.

Dans le cadre du module sur les poursuites judiciaires, une simulation de procès a été organisée. Les agents ont dû présenter les preuves figurant dans des dossiers préparés au cours de la formation, après des interventions réelles. La Fiji Environmental Law Society a apporté son soutien actif, en mettant à disposition des avocats totalisant plus de 40 ans d'expérience de la plaidoirie aux Fidji, qui ont joué le rôle de procureurs, d'avocats de la défense et de magistrat. Les avocats ont préparé et présenté les dossiers comme dans leur pratique professionnelle. Cet exercice a permis aux agents d'acquérir une expérience précieuse.

Les nouveaux responsables du suivi réglementaire sont en poste depuis près de trois mois et, depuis la formation, ils ont obtenu



Agents confisquant des coquilles illégales dans la grande banlieue de Suva. (Crédit photo : Viniana Rasuaki)



Agents de la division gestion des pêches côtières et de la division pêche hauturière portant les nouveaux uniformes pour enquêteurs et responsables du suivi réglementaire financés par la Nouvelle-Zélande. Sont présents à leurs côtés Semi Koroilavesau, ministre des Pêches, et Jonathan Curr, Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande pour les Îles Fidji. (Crédit photo : Damian Johnson)

d'excellents résultats en peu de temps. En effet, en collaboration avec le personnel de la division gestion des pêches côtières, ils ont :

- réalisé plus de 325 inspections ;
- adressé 65 avertissements officiels ;
- confisqué, saisi ou mis sous scellés plus de 3 500 poissons capturés ou détenus illégalement ; et
- entamé des poursuites pour plusieurs dossiers.

Les activités de suivi réglementaire du ministère se sont donc considérablement intensifiées et, dans le cadre de poursuites pénales, une amende de 20 000 dollars fidjiens¹ a été infligée pour possession d'espèces menacées d'extinction ou interdites.

Ces excellents résultats s'expliquent par le dévouement des agents, leur engagement à garantir le respect de processus efficaces et leur connaissance des bonnes pratiques en matière de suivi réglementaire et d'application de la loi. De plus, ces agents reçoivent un soutien important de la direction du ministère, qui continue à les encourager à mettre en œuvre des processus de suivi réglementaires plus efficaces et plus cohérents.

Des uniformes fournis par la Nouvelle-Zélande ont récemment été distribués à tous les responsables du suivi réglementaire de la division gestion des pêches côtières et de la division pêche hauturière ainsi qu'aux agents habilités et formés dans chaque division du ministère des Pêches. Ils augmentent la visibilité des agents et symbolisent l'excellence de leur travail.

Le port de l'uniforme peut sembler anodin, mais il renforce la cohésion de l'équipe, la perception de compétence et de professionnalisme ainsi que la fierté des agents eux-mêmes.

Sous la direction du nouveau Secrétaire permanent, Craig Strong, le ministère des Pêches est en train de revoir son catalogue de services et notamment de repenser son image de marque et son logo. Ce dernier représente les principaux domaines d'action du ministère, à savoir pérenniser, gérer et protéger les ressources halieutiques fidjiennes, et assurer la sécurité alimentaire au niveau local et national. Les nouveaux responsables du suivi réglementaire assurent des missions déterminantes qui contribuent à l'obtention de résultats dans ces domaines et incarnent les valeurs cardinales du ministère : excellence, intégrité, innovation, inclusion, professionnalisme et responsabilité. Grâce à leurs efforts constants, à leur dévouement et à leur engagement, les agents continueront indubitablement à produire d'excellents résultats pour les pêches côtières fidjiennes dans les années à venir.

Pour plus d'informations :

Richard Veeran

Responsable des pêches
Division gestion des pêches côtières
Ministère des Pêches des Fidji
richard.veeran@gmail.com

² 1 dollar fidjien = 0,47 dollar des États-Unis (septembre 2019)